



16ème législature

Question N° : 18188	De M. Paul Christophe (Horizons et apparentés - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >recherche et innovation	Tête d'analyse >État de la recherche pédiatrique en France	Analyse > État de la recherche pédiatrique en France.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Paul Christophe attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur le manque de moyens alloués à la recherche sur les cancers pédiatriques en France. Chaque année, 2 500 nouveaux cas de cancers sont déclarés chez les enfants et les adolescents et pour de nombreux cancers spécifiques à l'enfant aucun traitement curatif n'est pour l'heure disponible (tumeurs cérébrales, cancers de l'os...). Chaque année, ce sont 500 enfants qui décèdent sous les yeux impuissants de leurs parents en France et 6 000 en Europe. Conscient de la nécessité d'améliorer la recherche pédiatrique en France, le Gouvernement comme le Parlement ont porté des avancées dans ce domaine. Dès 2018, le Gouvernement a décidé de flécher 5 millions d'euros par an à la recherche fondamentale en cancérologie pédiatrique, gérés par l'Institut national du cancer (INCa). Cela a permis de mettre en place plusieurs appels à projets dédiés et de structurer la communauté de chercheurs œuvrant dans la lutte contre les cancers de l'enfant, bien mieux reconnue. La loi n° 2019-180 du 8 mars 2019 visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli a notamment permis de consacrer le rôle de l'INCa et d'encourager la recherche en oncologie pédiatrique. La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, présentée le 4 février 2021, découle de cette loi et est décrite par l'Institut national du cancer à travers des objectifs précis et éclairants : « Faire coexister urgence et temps long, prendre de la hauteur sans perdre de vue le quotidien, viser le progrès pour tous les patients, écouter les attentes ». Pourtant, il n'existe toujours pas de financement fléché à la recherche clinique sur les cancers de l'enfant, c'est -à-dire la dernière étape de la recherche, au chevet de l'enfant. L'appel à projet PHRC-K (Programme hospitalier de recherche clinique en cancérologie) de l'INCa est d'ordre généraliste. Sur les 5 dernières années, 177 projets de recherche clinique ont été financés par le PHRC-K dont seulement 8 en pédiatrie, ce qui cause de grandes difficultés aux oncopédiatres. Enfin, le développement de traitements spécifiques contre les cancers de l'enfant par les industriels du médicament est très faible malgré un règlement pédiatrique européen incitatif. Il lui demande ce qu'il est prévu afin de favoriser le développement de traitements spécifiquement pensés pour l'enfant en France et s'il prévoit d'augmenter les moyens dédiés à la recherche sur les cancers de l'enfant, notamment afin d'y intégrer la recherche clinique oncopédiatrique.